

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2026

RÉAFFIRMER L'AMBITION CLIMATIQUE DE LA FRANCE AU NIVEAU EUROPÉEN - (N° 2143)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 6

AMENDEMENT

présenté par
Mme Laernoès

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 28, supprimer les mots :

« dans le cadre des négociations interinstitutionnelles entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen, prévues le 9 décembre 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel